

## INTERNAT - Rentrée 2019-2020

### Présentation

Le lycée Théodore Aubanel dispose d'un internat qui rend possible la poursuite de leur scolarité, à 60 jeunes filles (la configuration des locaux ne permet pas la mixité de l'hébergement).

Les chambres, regroupant chacune 3 élèves, sont réparties sur trois étages dans lesquels nous faisons en sorte de rassembler les internes par niveau d'étude. Une Maîtresse d'internat assure, à chaque étage, la surveillance, l'accompagnement et la sécurité des jeunes filles.

L'internat ouvre ses portes à 17 H les lundis, mardis et jeudis, à 12 H les mercredis. Les locaux ne sont pas accessibles pendant la journée. Le Contrat de Vie à l'Internat (voir plus loin) renseignera les familles sur le règlement de notre petite communauté et l'organisation de la vie quotidienne.

La mise à disposition de ce tout petit internat est un service rendu aux familles. Ce n'est point une obligation de service.

### Recrutement

Chaque année, **10 à 15 lits sont libérés par nos bachelières et ce « volant » de places disponibles permet le recrutement des nouvelles internes.**

Les élèves de Seconde sont prioritaires et les étudiantes (BTS et DCG) sont accueillies seulement dans la mesure des places disponibles. **Les possibilités d'hébergement pour les étudiantes seront très limitées pour la rentrée 2019-2020.** L'ouverture d'une section hand-ball féminin, en Septembre 2019, dont le recrutement est académique nous amène en effet, à préempter plusieurs lits à l'intention des élèves concernées.

La demande d'admission à l'internat est bien sûr soumise à l'affectation de l'élève au lycée Théodore Aubanel. Le dossier de candidature à l'internat sera complété par les familles intéressées lors des formalités d'inscription aux mois de Juin et Juillet. Les demandes sont examinées à l'issue de la campagne d'inscription par une commission de recrutement, en fonction de critères précis : **nécessité pédagogique** (affectation dans un enseignement de spécialité rare), **éloignement du domicile** (au-delà de 30 km d'Avignon), **le fait pour l'élève de bénéficier d'une bourse**, les situations particulières... C'est le croisement de ces arguments qui décidera de l'inscription des enfants à l'internat.

Les familles et les élèves sont prévenus avant le 10 Juillet 2019 de leur intégration. Il peut être dressé une liste supplémentaire. Les aléas de la rentrée et du premier trimestre autorisent, en général, l'intégration des élèves demeurées sur liste complémentaire.